



Le Quotidien

Statistique Canada

Le jeudi 13 juillet 2006

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

Communiqués

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2006

2

Les enquêtes sur la victimisation ont montré que la violence conjugale comporte souvent de multiples incidents. Toutefois, une nouvelle étude dans laquelle on a examiné des données policières portant sur une période de 10 ans révèle que, dans la plupart des cas, la violence conjugale n'est dénoncée à la police qu'une seule fois.

Étude : L'emploi dans les sièges sociaux, 1999 à 2005

5

Selon une nouvelle étude, les prises de contrôle par des intérêts étrangers ont eu peu de répercussions sur l'emploi dans les sièges sociaux au Canada. En outre, les entreprises sous contrôle étranger ont été le principal facteur à l'origine de la croissance du nombre de sièges sociaux au Canada et de l'emploi dans les sièges sociaux entre 1999 et 2005.

Télédiffusion, 2005

8

Étude : Industrie des bioproduits, 2004

8

Indice des prix des services de messageries et des services de messagers, avril et mai 2006

9

Nouveaux produits

10



Communiqués

La violence familiale au Canada : un profil statistique

2006

Les enquêtes sur la victimisation ont montré que la violence conjugale comporte souvent de multiples incidents. Toutefois, une nouvelle étude dans laquelle on a examiné des données policières portant sur une période de 10 ans révèle que, dans la plupart des cas, la violence conjugale n'est dénoncée à la police qu'une seule fois.

L'étude, dans laquelle on a analysé les caractéristiques des auteurs de violence conjugale et de leurs contacts avec la police en utilisant un fichier de données décennales portant sur la période de 1995 à 2004, est diffusée aujourd'hui dans l'édition de 2006 du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. On y constate que 8 auteurs de violence conjugale sur 10 n'ont été dénoncés qu'une seule fois durant la période à l'étude. Les auteurs récidivistes de violence conjugale — ceux qui comptaient de deux à quatre affaires de violence conjugale dénoncées — représentaient 18 % du total. Seulement 1 % étaient considérés comme des auteurs chroniques, c'est-à-dire qu'ils avaient été impliqués dans au moins cinq affaires déclarées.

Les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation pourraient fournir une explication partielle de ces constatations. L'enquête a révélé que seulement 28 % des victimes de violence conjugale se sont tournées vers la police pour obtenir de l'aide. La décision de faire une déclaration dépend bien souvent des facteurs comme la gravité et la fréquence de la violence, et l'observation ou non de la violence par les enfants. En outre, pour les victimes, le fait d'être de sexe féminin, d'être jeune, d'être autochtone ou de s'adresser à quelqu'un pour obtenir de l'aide peut influencer sur la décision d'informer la police de l'affaire.

L'usage d'une arme n'est pas courant dans les affaires de violence conjugale déclarées à la police

À l'instar des crimes avec violence en général, les actes de violence conjugale ne comportent pas normalement l'usage d'une arme. Selon le fichier de données décennales, aucune arme n'a été utilisée dans 83 % des affaires de violence conjugale rapportées à la police, et de celles-ci, 50 % comportaient l'usage de force physique. Une arme a été utilisée dans près de 12 % des affaires, alors que dans les 5 % restants, le type d'arme était inconnu.

Note aux lecteurs

Le présent communiqué reprend les principaux points de l'édition de 2006 du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, qui paraît aujourd'hui. Ce rapport présente des estimations de la nature et de l'étendue de la violence familiale ainsi que des tendances à long terme.

L'édition de 2006 met l'accent sur les auteurs de violence conjugale dénoncés à la police ainsi que sur les tendances de perpétration. Pour la première fois, le Centre canadien de la statistique juridique examine les affaires de violence conjugale signalées à la police en se servant d'un fichier de données décennales (1995 à 2004), afin d'analyser les caractéristiques et les tendances de la violence chez les auteurs primaires, récidivistes et chroniques qui ont été dénoncés dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

En outre, au moyen de données de l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation, on examine les facteurs pouvant expliquer pourquoi certaines victimes de violence conjugale peuvent informer ou ne pas informer la police de l'affaire.

Les données présentées dans le rapport proviennent de deux sources principales, soit l'Enquête sociale générale et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Bien que les deux enquêtes permettent de saisir des données sur la violence dans la famille, chacune comporte des limites. Les enquêtes sur la victimisation autodéclarée sont restreintes, car certains répondants peuvent avoir un souvenir embrouillé des événements ou faire des déclarations inexactes. Les enquêtes auprès de la police ne comprennent que les affaires de violence familiale qui leur ont été rapportées ou qui ont capté leur attention.

Les auteurs récidivistes et chroniques de violence conjugale sont moins susceptibles d'avoir recours à une arme. L'usage d'une arme a diminué, pour s'établir à 13 % chez les auteurs primaires, à 10 % chez les auteurs récidivistes (deux à quatre contacts avec la police) et à 8 % chez les auteurs chroniques (au moins cinq contacts avec la police).

Cette situation pourrait être attribuable au fait que les agressions uniques commises avec une arme sont plus susceptibles d'être mentionnées à la police, que les auteurs sont plus susceptibles d'être inculpés, et que les affaires sont plus susceptibles d'aboutir à une condamnation pouvant comprendre une peine d'incarcération. Par conséquent, il se peut que ces personnes n'aient pas eu l'occasion de récidiver.

Environ 4 victimes de violence conjugale sur 10 (41 %) ont déclaré n'avoir subi aucune blessure. Dans le cas des 52 % des victimes qui en ont subi, plus de 90 % ont reçu des blessures mineures, 4 %, des blessures graves et moins de 1 %, des blessures ayant causé la mort.

Selon le fichier de données de la police, le risque de blessures pour les victimes de violence conjugale ne s'accroît pas en fonction du nombre d'actes de violence. Les victimes étaient tout aussi susceptibles d'être blessées au cours d'une seule affaire de violence conjugale (53 %) qu'au cours d'affaires répétées (51 %) ou continues (52 %).

L'étude a aussi montré que la violence conjugale qui est dénoncée à la police a tendance à ne pas mener à des formes de violence plus graves. Dans près des deux tiers (64 %) des affaires subséquentes déclarées à la police, la violence ne s'était pas aggravée. En fait, la gravité avait diminué dans 21 % des affaires subséquentes et n'avait augmenté que dans 15 % seulement de ces affaires. Ces résultats pourraient laisser entendre que les victimes peuvent tarder à communiquer avec la police jusqu'à ce que la violence devienne suffisamment grave pour nécessiter une intervention.

Le taux d'inculpation par la police augmente en fonction du nombre d'actes de violence conjugale

Le fichier de données décennales de la police révèle que la police a déposé des accusations dans 84 % des affaires de violence conjugale, un taux sensiblement plus élevé que le taux de classement de l'ensemble des crimes avec violence (47 %). En dépit des pratiques pro-inculpation de la police, 10 % des victimes de violence conjugale ont demandé à la police de ne pas porter d'accusations contre leur conjoint ou ex-conjoint. Dans ces cas, les victimes voulaient que la police intervienne et qu'elle mette fin à la violence sans prendre d'autres mesures au criminel contre leur partenaire violent.

La probabilité que la police dépose des accusations augmente en fonction du nombre d'affaires répétées de violence conjugale qui captent son attention. Alors que des accusations ont été portées dans 83 % des affaires uniques dénoncées à la police, cette proportion a atteint 87 % dans le cas des affaires répétées, et 89 % pour les affaires continues déclarées à la police.

Selon l'ESG de 2004, 57 % de toutes les victimes de violence conjugale ont indiqué que la violence avait diminué après l'intervention de la police, 30 % ont déclaré que la gravité de la violence des affaires subséquentes n'avait pas changé, alors que 11 % ont indiqué que la violence s'était aggravée en dépit de l'intervention de la police. Les femmes victimes étaient plus susceptibles que les hommes victimes de connaître une hausse du nombre d'affaires subséquentes de violence conjugale après l'intervention de la police.

Selon le fichier de données décennales de la police, l'intervention de celle-ci a réduit la gravité de la violence conjugale ultérieure, mais pas dans une

mesure aussi grande que celle révélée par l'ESG. Dans 21 % des affaires de violence conjugale menant à des accusations par la police, la gravité de la violence des affaires subséquentes a diminué. Il ne s'est produit aucun changement dans 63 % des affaires, alors que dans 15 %, la violence s'est accrue malgré le dépôt d'accusations par la police.

La gravité de la violence conjugale influe sur la décision de faire une déclaration à la police

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de formes plus graves de violence conjugale. Toutefois, les deux sexes sont tout aussi susceptibles de contacter la police lorsqu'ils sont victimes de formes de violence très graves.

Les femmes victimes étaient deux fois plus susceptibles que les hommes victimes de demander l'aide de la police. Parmi les victimes de violence conjugale ayant dénoncé l'affaire à la police, la majorité l'ont fait pour mettre fin à la violence et être protégées. Certaines ont estimé que c'était leur devoir de prévenir les autorités, alors que d'autres voulaient que leur partenaire violent soit arrêté et puni.

En outre, les femmes ayant affirmé que leurs enfants avaient été témoins de la violence ont été plus nombreuses à avoir prévenu la police que celles dont leurs enfants n'y avaient pas été exposés. Les taux de déclaration à la police ont été les plus faibles parmi les femmes n'ayant pas d'enfants.

Les victimes ayant quitté une relation de violence ont été plus de deux fois plus susceptibles de s'adresser à la police que celles qui ont continué de vivre avec leur conjoint ou partenaire.

La police est également plus souvent informée sur les affaires de violence conjugale lorsque la victime est Autochtone. La moitié des femmes victimes de violence conjugale qui ont déclaré une identité autochtone ont indiqué avoir communiqué avec la police, comparativement à 35 % de leurs homologues non autochtones.

Les victimes de 15 à 24 ans ont été les plus susceptibles de dénoncer la violence conjugale à la police, alors que celles étant les moins susceptibles de le faire ont été les victimes de 35 ans et plus.

Les hommes et les femmes victimes qui se sont adressés à un service communautaire ont été 2 à 3,5 fois plus susceptibles à avoir dénoncé la violence à la police. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par le recours aux renvois entre organismes, qui est utilisés dans un grand nombre de collectivités.

Le fait d'être blessé, de craindre pour sa vie et de devoir interrompre ses activités quotidiennes ainsi que la fréquence de la violence sont d'autres facteurs

qui influent sur la décision des victimes de violence conjugale de communiquer ou de ne pas communiquer avec la police.

Le rapport présente également les données policières les plus récentes sur la violence familiale envers les enfants et les jeunes, et envers les personnes de 65 ans et plus. En outre, les données nationales de l'Enquête sur les homicides pour la période de 1995 à 2004 permettent d'examiner les circonstances et les caractéristiques des homicides liés à la famille, qui comprennent les homicides entre conjoints, les homicides contre des enfants et des jeunes et les homicides contre des adultes âgés.

Définitions, sources de données et méthodes : numéros d'enquête, y compris ceux des enquêtes connexes, 3302, 3315 et 4504.

L'édition de 2006 de la publication *La violence familiale au Canada : un profil statistique* (85-224-XIF, gratuite) est maintenant accessible en ligne. À partir de la page *Nos produits et services*, cliquez sur *Parcourir nos publications gratuites offertes sur Internet*, puis sur *Justice*. Cette publication est aussi offerte en version imprimée auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille au (613) 957-2938 ou en composant sans frais le 1 800 267-1291.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle au (613) 951-9023 ou en composant sans frais le 1 800 387-2231, Centre canadien de la statistique juridique. ■

Étude : L'emploi dans les sièges sociaux

1999 à 2005

Selon une nouvelle étude, les prises de contrôle par des intérêts étrangers ont eu peu de répercussions sur l'emploi dans les sièges sociaux au Canada. Les entreprises canadiennes qui sont passées sous le contrôle d'entreprises étrangères ont créé à peu près autant de sièges sociaux qu'elles n'en ont fermés. En moyenne, les sièges sociaux qui ont continué d'exister après la prise de contrôle d'une entreprise canadienne ont maintenu la taille de leur effectif.

Les entreprises sous contrôle étranger étaient le principal facteur à l'origine de la croissance du nombre de sièges sociaux au Canada et de l'emploi dans les sièges sociaux entre 1999 et 2005. Elles ont représenté les deux tiers environ de la hausse nette de l'emploi dans les sièges sociaux et la totalité de l'augmentation du nombre de sièges sociaux.

Emploi dans les sièges sociaux

	1999	2005	1999 à 2005 var. en %
Canada	157 994	174 882	10,7
Sous contrôle canadien	107 643	113 838	5,8
Sous contrôle étranger	50 351	61 044	21,2
Montréal	36 763	36 893	0,4
Ottawa-Gatineau	3 634	4 667	28,4
Toronto	49 649	59 163	19,2
Winnipeg	7 410	6 890	-7,0
Calgary	11 815	19 428	64,4
Edmonton	2 972	3 428	15,3
Vancouver	16 894	11 938	-29,3

L'étude montre également qu'au cours des six dernières années, Toronto a raffermi sa position de plus important centre de sièges sociaux dans le secteur des entreprises au pays, tandis que Calgary a connu la plus forte croissance de l'emploi dans les sièges sociaux des quatre principaux centres de sièges sociaux au Canada.

Calgary a maintenant largement dépassé Vancouver comme principal centre de sièges sociaux de l'ouest du Canada.

Montréal demeure au deuxième rang des principaux centres de sièges sociaux du Canada, mais elle perd du terrain au profit de Toronto et de Calgary.

L'emploi dans les sièges sociaux au Canada a progressé de 10,7 % pour passer à 174 882 entre 1999 et 2005, taux légèrement inférieur au taux de croissance de 14 % pour le secteur des entreprises dans son ensemble. Le nombre de sièges sociaux au Canada a augmenté de 4,2 % pour s'établir à 4,161.

Note aux lecteurs

Le présent communiqué est fondé sur un document de recherche intitulé «L'emploi dans les sièges sociaux au Canada, de 1999 à 2005» qui est diffusé aujourd'hui. Il analyse les tendances de l'emploi dans les sièges sociaux du secteur des entreprises de 1999 à 2005, ainsi que les effets de la propriété étrangère sur cet emploi. Les données ont été tirées du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Une étude précédente intitulée «Multinationales étrangères et effectif des sièges sociaux dans les entreprises canadiennes de fabrication», diffusée dans Le Quotidien du 8 juin 2005, analysait les facteurs qui influent sur l'effectif des sièges sociaux entre 1973 et 1999.

Les sièges sociaux sont définis comme étant des établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux établissements affiliés des services de gestion générale ou de soutien administratif.

Comme cette fonction de soutien peut être exécutée dans plus d'un endroit ou à différents niveaux de l'organisation d'une entreprise, les entreprises, qu'elles soient sous contrôle étranger ou canadien, peuvent compter plus d'un siège social.

Les prises de contrôle par des intérêts étrangers ont peu d'incidence sur l'emploi dans les sièges sociaux

Les analystes continuent de se pencher sur la question de savoir si le contrôle étranger est lié à l'exode des sociétés canadiennes. Notamment, certains craignent que, lorsque des entreprises canadiennes passent sous le contrôle d'entreprises étrangères, elles délaissent les emplois dans les sièges sociaux, qui sont par la suite transférées à l'étranger.

Dans l'ensemble, selon l'étude, les prises de contrôle par des intérêts étrangers ont peu de répercussions sur l'emploi dans les sièges sociaux canadiens.

Quelque 164 des 4 061 sièges sociaux au Canada en 1999 étaient passés sous contrôle étranger en 2005. Parmi ces 164 sièges sociaux qui sont passés sous contrôle étranger, 34, soit environ un cinquième, ont été fermés, entraînant la perte de 1 709 emplois.

Alors que certaines entreprises étrangères ont fermé des sièges sociaux, d'autres en ont ouverts. De nombreuses entreprises canadiennes qui n'avaient pas de siège social en 1999 sont passées sous contrôle étranger.

Ces entreprises avaient généralement des sièges sociaux trop petits pour que leurs fonctions soient recensées séparément de leurs autres activités. Elles ont établi 38 nouveaux sièges sociaux, créant ainsi 2 346 emplois en 2005.

L'emploi dans les sièges sociaux qui ont continué d'exister, après une prise de contrôle par des intérêts étrangers, a augmenté légèrement. Ces sièges sociaux comptaient 3 487 effectifs en 1999 (lorsqu'ils étaient

sous contrôle canadien) et 3 547 en 2005 (lorsqu'ils étaient sous contrôle étranger).

Les entreprises étrangères sont le principal facteur à l'origine de la croissance des sièges sociaux

Les entreprises sous contrôle étranger étaient le principal facteur à l'origine de la croissance du nombre de sièges sociaux et de l'emploi dans les sièges sociaux entre 1999 et 2005.

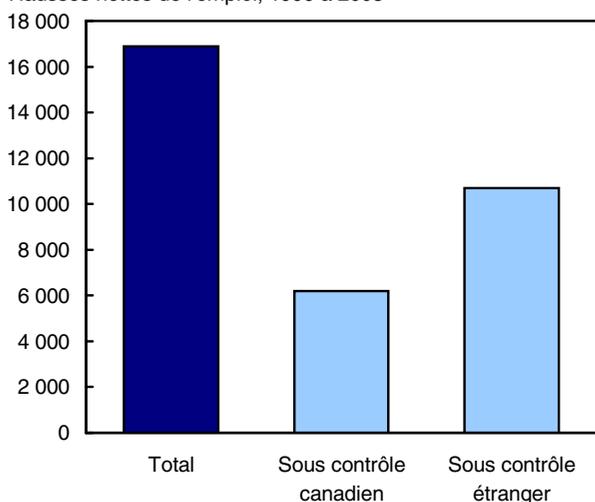
Les entreprises étrangères représentaient la totalité de l'augmentation du nombre de sièges sociaux et près des deux tiers, ou environ 10 693, de l'augmentation nette de 16 888 emplois au cours de la période.

En 1999, les entreprises sous contrôle étranger représentaient 17 % des sièges sociaux et 32 % de l'emploi dans les sièges sociaux canadiens. En 2005, elles constituaient 22 % des sièges sociaux et 35 % de l'emploi dans les sièges sociaux.

L'ensemble des augmentations dans le nombre d'emplois attribuable aux sièges sociaux sous contrôle étranger était imputable à la création du nombre d'emplois dans les nouveaux sièges sociaux étrangers, qui était supérieur au nombre d'emplois perdus dans les sièges sociaux fermés par les entreprises étrangères. Aucun des emplois créés par les sièges sociaux étrangers ne découlait de la reclassification des sièges sociaux sous contrôle canadien étant passés sous contrôle étranger.

Les hausses d'emploi dans les sièges sociaux sont principalement attribuables aux entreprises étrangères

Hausses nettes de l'emploi, 1999 à 2005



Durant la période de six ans étudiée, le nombre de sièges sociaux au Canada a augmenté, passant de 4 061 à 4 161. Cette hausse correspond à une augmentation nette de 191 sièges sociaux sous contrôle étranger, la plus grande partie étant imputable au fait que plus de sièges sociaux ont été créés que fermés, et à une baisse nette de 91 du nombre de sièges sociaux canadiens.

Quelque 419 sièges sociaux étrangers ont été créés, tandis que 281 sièges sociaux étrangers ont été fermés, ce qui représente une croissance nette de 138 sièges sociaux. Le reste de l'augmentation du nombre de sièges sociaux étrangers est attribuable aux sièges sociaux sous contrôle canadien qui sont passés sous contrôle étranger.

La fermeture d'un siège social est un phénomène courant

Même si les fermetures de sièges sociaux ont souvent lieu, au Canada dans son ensemble, elles sont contrebalancées par la création de nouveaux sièges sociaux.

Plus de 37 % des sièges sociaux existant en 1999, n'existaient plus en 2005. Ces sièges sociaux disparus représentaient 27 % de l'emploi dans les sièges sociaux en 1999.

Toutefois, les pertes ne brossent qu'une partie du tableau. De nouveaux sièges sociaux sont constamment créés. De ceux existant en 2005, 38 % n'existaient plus en 1999. Les nouveaux sièges sociaux représentaient 36 % de l'emploi dans les sièges sociaux en 2005.

L'effectif des sièges sociaux est concentré dans quatre régions métropolitaines

L'effectif des sièges sociaux au Canada est concentré dans quatre régions métropolitaines, soit Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver. Elles représentaient 38 % de la population du Canada en 2005, mais 73 % de l'effectif des sièges sociaux du pays.

Toronto compte le plus grand nombre d'emplois dans les sièges sociaux, mais la croissance survenue à Calgary a été beaucoup plus rapide. Entre 1999 et 2005, l'effectif des sièges sociaux à Calgary a crû de 64,4 %, soit le triple du taux de croissance de 19,2 % enregistré par Toronto.

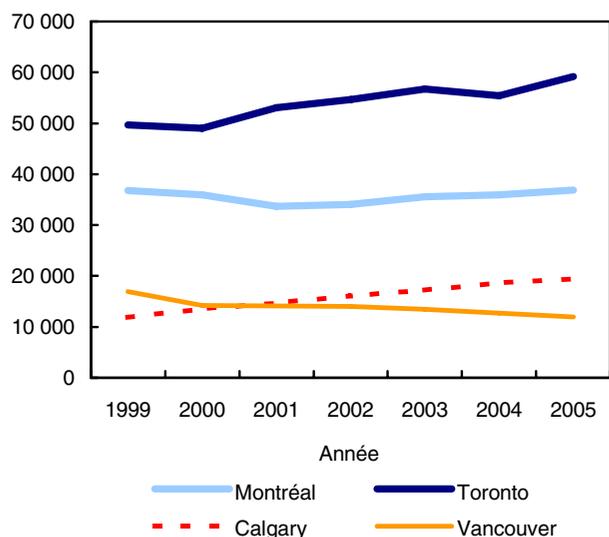
Néanmoins, la part de l'effectif des sièges sociaux de Toronto a légèrement progressé durant cette période, passant de 31 % à 34 %, tandis que la part de Calgary a augmenté, passant de 7 % à 11 %.

L'emploi dans les sièges sociaux à Montréal est demeuré stable au cours de la période, tandis que le nombre d'emplois dans les sièges sociaux a augmenté. Par conséquent, la part de Montréal a chuté de 23 % en 1999 à 21 % en 2005. À Vancouver, malgré une économie vigoureuse, l'emploi dans les sièges sociaux a baissé, sa part de l'emploi total de 11 % ayant diminué à 7 %.

Vancouver était le principal centre de sièges sociaux du Canada en 1999, et le niveau de l'emploi y était nettement supérieur qu'à Calgary. Depuis, les positions de ces deux villes se sont inversées.

La croissance de l'emploi dans les sièges sociaux se concentre à Toronto et à Calgary

Emploi dans les sièges sociaux, 1999 à 2005



Le document analytique de la série *Aperçus sur l'économie canadienne* intitulé «L'emploi dans les sièges sociaux au Canada, de 1999 à 2005», (11-624-MIF2006014, gratuit) est maintenant accessible sur notre site Web à partir de la page *Nos produits et services*.

Une version abrégée de cet article paraît aussi dans le numéro en ligne de juillet 2006 de *L'observateur économique canadien*, vol. 19, n° 7 (11-010-XIB, gratuit) qui est maintenant accessible. La publication annuelle *L'observateur économique canadien : supplément statistique historique* (11-210-XIB, gratuite) est également accessible en ligne.

D'autres études sur les multinationales et la géographie économique peuvent être consultées gratuitement dans la série analytique *Mise à jour sur l'analyse économique* (11-623-XIF) de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Francine Roy au (613) 951-3627, Division de l'analyse économique de conjoncture. ■

Télédiffusion

2005

Les recettes d'exploitation du secteur de la télédiffusion ont totalisé 5,6 milliards de dollars en 2005, en hausse de 2,8 % par rapport à 2004. C'est la plus faible augmentation enregistrée d'une année à l'autre dans les recettes du secteur depuis 1997.

Le ralentissement de la croissance a touché à la fois la télévision traditionnelle et la télévision payante et spécialisée.

Les recettes du secteur de la télédiffusion traditionnelle ont progressé d'à peine 0,6 % en 2005, ce qui est bien en dessous de la croissance moyenne de 2,3 % des cinq dernières années.

L'année a été particulièrement difficile pour les télédiffuseurs publics qui ont vu leurs recettes fondre de 5,2 % pour se situer à 1,2 milliard de dollars, en raison surtout de la chute de 25,2 % de leurs ventes de temps d'antenne. L'arrêt des activités de la Ligue nationale de hockey explique en bonne partie la dégringolade des recettes publicitaires.

Les télédiffuseurs traditionnels privés ont quant à eux généré des recettes de 2,2 milliards de dollars en 2005, en hausse de 4,0 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit pour ce segment d'une reprise, après avoir connu une année de très faible croissance (+0,9 %) en 2004. Ce rendement est également supérieur au taux de croissance moyen des cinq dernières années (+3,2 %).

Les recettes des chaînes payantes et spécialisées ont progressé de 6,3 % pour s'établir à 2,2 milliards de dollars en 2005. Ce segment de l'industrie a continué de gagner en importance. Sa part des recettes publicitaires télévisuelles a franchi la barre de 25,0 % en 2005 et ses recettes représentent désormais près de 40,0 % de l'ensemble des recettes du secteur.

La croissance plus lente des recettes en 2005 n'a pas nuï à la rentabilité des télédiffuseurs privés. La marge bénéficiaire (avant intérêts et impôts) du secteur a fait un bond, passant de 15,6 % en 2004 à 18,1 % en 2005.

Les résultats d'ensemble masquent toutefois une tendance qui diffère considérablement d'un grand segment à l'autre. La marge bénéficiaire des chaînes spécialisées a augmenté, passant de 19,7 % en 2004 à 24,8 % en 2005, alors que celle de la télédiffusion traditionnelle est restée inchangée à 11,0 %.

La télévision payante est demeurée le segment le plus rentable de toute l'industrie. Pour chaque dollar de recettes, la télévision payante a obtenu un bénéfice d'exploitation de plus de 27 cents, alors qu'il était d'un peu moins de 24 cents en 2004.

Les chaînes numériques créent lentement mais sûrement leur créneau dans le paysage télévisuel canadien. Ainsi, leurs recettes ont atteint 148,4 millions de dollars en 2005, soit près de trois fois plus qu'à leur première année en ondes en 2002. Par contre, la rentabilité n'est toujours pas au rendez-vous. Les chaînes numériques ont subi des pertes, avant intérêts et impôts, de 53,4 millions de dollars en 2005, soit près de 36 cents pour chaque dollar de recettes. Il s'agit tout de même d'une amélioration, comparativement aux pertes de 42 cents par dollar de recettes subies en 2004.

Données stockées dans CANSIM : tableau 357-0001.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2724.

Le numéro de 2005 de la publication *Radiodiffusion et télécommunications* (56-001-XIF, gratuite) paraîtra sous peu.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Daniel April au (613) 951-3177 (daniel.april@statcan.ca) ou avec Dany Gravel au (613) 951-0390 (dany.gravel@statcan.ca), Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique. ■

Étude : Industrie des bioproduits

2004

Selon une nouvelle étude, la plupart des 232 entreprises canadiennes qui ont participé à la fabrication des bioproduits en 2003 l'ont fait comme une partie de l'ensemble de leurs activités commerciales.

En outre, les bioproduits leur ont rapporté des recettes annuelles d'un peu plus de 3 milliards de dollars.

Ces produits sont à l'origine d'environ un tiers de leurs effectifs de 24 118 travailleurs et un quart de leurs recettes totales. Près de la moitié des ventes de bioproduits au Canada provenaient de l'exportation.

Les bioproduits sont des produits non alimentaires conçus à partir de matières biologiques ou renouvelables pouvant être issues de l'agriculture, de l'alimentation, de l'industrie forestière, des ressources marines, industrielles ou municipales. Les produits de la culture et de la forêt constituent les principaux apports.

Le bioproduit le plus connu est l'éthanol qui provient du maïs ou du blé, mais il y a aussi, entre autres, les vêtements de chanvre, le platelage de fibre végétale

et les bouteilles d'eau en plastique issues du maïs au lieu des hydrocarbures. Au Canada, plus d'entreprises utilisent les apports de sources agricoles que de toute autre source.

La présente étude figurant dans le dernier numéro de *Regards sur l'industrie agro-alimentaire de la communauté agricole* a été produite en prévision du Congrès mondial sur la biotechnologie et les bioprocédés industriels, qui doit avoir lieu à Toronto du 12 au 16 juillet. Elle exploite les données de l'Enquête sur le développement des bioproduits, parrainée par Agriculture et Agroalimentaire Canada et réalisée par Statistique Canada en 2004.

Trois provinces (le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique) abritent 70 % des 232 entreprises de bioproduits recensées en 2003, 157 de ces entreprises comptant moins de 50 salariés, 39 de celles-ci, de 50 à 149 salariés, et 36 autres, 150 et plus.

Pour bien des entreprises canadiennes, les bioproduits ont représenté une nouvelle activité commerciale. Environ le tiers d'entre elles étaient entrées dans ce secteur dans les cinq années ayant précédé l'enquête, surtout après avoir fait des projets internes de recherche-développement.

Les entreprises en question ont vu plusieurs avantages à des activités de ce genre, songeant principalement à l'augmentation de leur chiffre d'affaires et de leur part de marché, à l'exploitation de nouveaux créneaux sur le marché et à la mise au point de nouveaux produits.

En 2003, elles ont déclaré 4,5 bioproduits en moyenne par entreprise. Environ 60 % des produits en question se trouvaient déjà sur le marché, 18 % étaient à mi-chemin dans leur développement et 22 % se situaient toujours aux premières étapes de leur réalisation.

De nombreux types de bioproduits ont été en cours d'élaboration. Il y a d'abord eu les produits biochimiques constituant 41 % de tous les bioproduits à l'étape du développement ou déjà sur le marché.

Les biocarburants et les produits bioénergétiques ont principalement été mis au point par de grandes entreprises comptant 150 salariés et plus, probablement en réponse à de nets besoins de ressources. Les apports agricoles ont été particulièrement importants dans la réalisation de biocarburants.

Dans un récent rapport commandé par l'Association canadienne des carburants renouvelables, on indique que le Canada a produit seulement 250 millions de litres de ces produits en 2004, comparativement à 12,9 milliards de litres aux États-Unis.

Toutefois, la production intérieure de biocarburants pourrait monter à plus de 3 milliards de litres

d'ici 2010 (pour ainsi représenter 5 % de toute la consommation d'essence) en réaction à l'adoption de nouveaux objectifs provinciaux et fédéraux qui accroissent considérablement la demande d'apports agricoles.

Le numéro de juillet 2006 de *Regards sur l'industrie agro-alimentaire de la communauté agricole* (21-004-XIF, gratuit) est maintenant accessible sur notre site Web. À partir de la page *Nos produits et services*, cliquez sur *Parcourir nos publications gratuites offertes sur Internet*, puis sur *Agriculture*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Mike Trant au (613) 951-2859 (mike.trant@statcan.ca), Division de l'agriculture. ■

Indice des prix des services de messageries et des services de messagers Avril et mai 2006

L'Indice des prix des services de messageries et des services de messagers (IPSMSM) est un indice mensuel des prix qui mesure l'évolution dans le temps des prix des services de messageries et des services de messagers, qui sont fournis par des entreprises de livraison sur de longues et de courtes distances à des clients d'affaires établis au Canada.

En avril, l'IPSMSM a diminué pour s'établir à 117,5 (2003=100), ce qui représente une diminution mensuelle de 0,2 %. La composante de messageries a diminué de 0,2 %, tandis que celle des services locaux est demeurée la même.

En mai, l'IPSMSM a augmenté de 0,7 %, passant à 118,3. La composante de messagerie a crû de 0,8 %, tandis que celle des services locaux est demeurée la même.

Ces indices sont disponibles à l'échelle du Canada seulement.

Données stockées dans CANSIM : tableau 329-0053.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 5064.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Service à la clientèle au (613) 951-9606 (infounit@statcan.ca) ou composez sans frais le 1 866-230-2248. Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Anne Williamson au (613) 951-0708 (anne.williamson@statcan.ca), Division des prix. ■

Nouveaux produits

L'observateur économique canadien, juillet 2006,
vol. 19, n° 7
Numéro au catalogue : 11-010-XIB
(gratuit).

L'observateur économique canadien : supplément statistique historique, 2005-2006
Numéro au catalogue : 11-210-XIB
(gratuit).

Aperçus sur l'économie canadienne : «L'emploi dans les sièges sociaux au Canada, de 1999 à 2005», n° 14
Numéro au catalogue : 11-624-MIF2006014
(gratuit).

Regards sur l'industrie agroalimentaire et la communauté agricole, juillet 2006
Numéro au catalogue : 21-004-XIF
(gratuit).

Liens de parenté entre sociétés, deuxième trimestre de 2006
Numéro au catalogue : 61-517-XCB (375 \$/1 065 \$).

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2006
Numéro au catalogue : 85-224-XIF
(gratuit).

Division des sciences, de l'innovation et de l'information électronique, documents de travail : Activités scientifiques et technologiques des administrations provinciales et des organismes provinciaux de recherche, 2000-2001 à 2004-2005, n° 4
Numéro au catalogue : 88F0006XIF2006004
(gratuit).

Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent pas les taxes de vente. Des frais de livraison supplémentaires s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada.

Les numéros au catalogue se terminant par : -XWF, -XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version électronique sur disquette, -XCB ou -XCF, la version électronique sur CD-ROM et -XBB ou XBF, une base de données.

Pour commander les produits

Pour commander par téléphone, ayez en main :

- Le titre
- Le numéro au catalogue
- Le numéro de volume
- Le numéro de l'édition
- Votre numéro de carte de crédit.

Au Canada et aux États-Unis, composez le : **1 800 267-6677**
Pour les autres pays, composez le : **1 613 951-2800**
Pour envoyer votre commande par télécopieur,
composez le : **1 877 287-4369**
Pour un changement d'adresse ou pour connaître
l'état de votre compte, composez le : **1 877 591-6963**

Pour commander par la poste, écrivez à : Finances, immeuble R.-H.-Coats, 6^e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du **Receveur général du Canada/Publications**. Au Canada, ajoutez 7 % de TPS et la TVP en vigueur.

Pour commander par Internet, écrivez à : infostats@statcan.ca ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Payantes*.

Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.

Catalogue 11-001-XIF (Anglais) 11-001-XIF (Français)



Le Quotidien

Statistique Canada

Le jeudi 6 juin 1997
Nouvelles 8h à 9h 30

PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS

- **Transport urbain, 1996** 2
Malgré la priorité accordée aux services de transport urbain, les Canadiens y ont de moins en moins recours. En 1996, les Canadiens ont effectué en moyenne quelque 65 déplacements au travail par les services de transport urbain, soit le niveau le plus bas enregistré au cours des 25 dernières années.
- **Productivité, rémunération horaire et coût unitaire de la main-d'œuvre, 1996** 5
À l'instar de la croissance de l'indice et de des emplois, la hausse de la productivité des entreprises manufacturières en 1996 fut considérablement plus faible.

AUTRES COMMUNIQUÉS

- Indice de l'offre d'emploi, mai 1997 10
- Emplois sur les anticipatifs à court terme 10
- Aides de l'Agence immobilière, septembre-hors-trimestre 11
- Production d'œufs, avril 1997 11

NOUVELLES PARUTIONS 10

Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10^e étage, section G, Ottawa, K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse <http://www.statcan.ca>. Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à lstproc@statcan.ca. Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2004. Il est permis de citer la présente publication dans les journaux et les magazines ainsi qu'à la radio et à la télévision à condition d'en indiquer la source : Statistique Canada. Toute autre forme de reproduction est permise sous réserve de mention de la source, comme suit, dans chaque exemplaire : Statistique Canada, *Le Quotidien*, numéro 11-001-XIF au catalogue, date et numéros de page.